



Conduite sous l'empire d'un état alcoolique

Par **Huts**, le **11/11/2016** à **14:02**

Bonjour

Je me suis fait interpeller pour conduite sous
L'empire d'un état alcoolique après avoir
Heurté un véhicule à l'arrêt j'avais
1,19mg par litre d'air expirée je dois passer
Au TGI en mars il n'y a pas eu de blessé
C'est la première fois que ça m'arrive et je suis
Inquiet quand aux suites de cette affaire
Qu'est-ce que je risque? La perte de 6 points
C'est sûr et une suspension de permis 6 mois j'ai reçu cette notification mais quelles sanctions
complémentaires
Je m'expose devant le TGI ...je suis inquiet pour
La suite
Merci de m'éclairer un peu. Merci

Par **aleas**, le **11/11/2016** à **15:03**

Bonjour,

Ce que vous risquez est prévu par les articles L234-1 et L234-2 du code de la route, outre les
6 points qui vont être perdus lorsque la décision de justice sera définitive.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=A6827F7B781BB6BDE5ECDBAD71C6EC52.tp>

Faut espérer pour vous que vous avez assez de points au compteur.

C'est la première fois que vous êtes contrôlé positif à l'alcool ?

Avez vous déjà été condamné pour un délit ?

Par **Huts**, le **11/11/2016** à **15:49**

J ai étais pris il y a 7 ans pour

Conduite en état d ivresse et j avais eu 3 mois de suspension et 600e d amende

Par **Huts**, le **11/11/2016** à **15:54**

Il me reste 8 points et je me suis inscrit a un stage points pour la semaine prochaine

Je ne sais pas si il faut que je fasse autre chose avant le passage au TGI

histoire de montrer au tribunal que j ai pris les devant et que j ai compris la leçon j essaye d avoir des billes pour me défendre face à eux